



Herbicide PP-2525

Rapport d'évaluation de la demande de catégorie B simplifiée, sous-catégorie 3.10

Numéro de la demande : 2019-5605
Demande : Demande de catégorie B, sous-catégorie 3.10 (Étiquettes du produit nouvelles ou changées - Mélanges en cuve)
Produit : Herbicide PP-2525
Numéro d'homologation : Numéro d'homologation 29261
Matières actives (m.a.) : tribénuron-méthyle et thifénsulfuron-méthyle [MEX et MMM]
Numéro du document de l'ARLA : 3074958

Contexte

L'herbicide PP-2525 est une formulation de granulés solubles contenant en poids 25 pour 100 de thifénsulfuron-méthyle et de tribénuron-méthyle qui sont homologués pour la suppression sélective des mauvaises herbes en postlevée dans le blé (blé de printemps, blé dur et blé d'hiver), l'orge, l'avoine sans sous-semis de légumineuses ou de graminées, et dans certaines graminées destinées au fourrage ou à la production des graines à germer cultivées à l'échelle du Canada. Afin d'améliorer la lutte contre les mauvaises herbes, l'herbicide PP-2525 est étiqueté aux fins d'utilisation dans un mélange en cuve avec diverses préparations commerciales (PC), y compris un certain nombre de produits de marque Perimeter contenant du fluroxypyr. Pour obtenir des détails précis sur les utilisations, les doses et les méthodes d'application, les mises en garde, les restrictions, et les exigences concernant l'équipement de protection individuelle, voir l'étiquette du produit.

But de la demande

Le but de la présente demande était de modifier l'homologation de l'herbicide PP-2525 en incluant les instructions relatives aux mélanges en cuve pour d'autres marques de fluroxypyr.

Évaluations des propriétés chimiques, et évaluations de la santé et de l'environnement

Une évaluation des propriétés chimiques n'était pas requise puisqu'aucune modification n'a été apportée aux propriétés chimiques du produit. Les évaluations de la santé et de l'environnement n'étaient pas requises puisque le profil d'emploi, y compris les cultures hôtes, les calendriers d'application, et la dose maximale d'application, n'a pas changé.

Évaluation de la valeur

La modification demandée des étiquettes rendra l'étiquette de l'herbicide PP-2525 plus concise et procurera aux utilisateurs la souplesse nécessaire pour choisir leur marque préférée de fluroxypyr pour le mélange en cuve avec l'herbicide PP-2525.

Une justification a été fournie à l'appui de la modification demandée de l'homologation. En se fondant sur toute l'information disponible, on s'attendrait à ce que l'utilisation de PC de fluroxypyr de marque équivalente procure le même degré d'efficacité, la même tolérance des cultures, et la même compatibilité générale que les préparations commerciales (PC) de marque Perimeter actuellement étiquetées. En conséquence, le fait de modifier l'étiquette de l'herbicide PP-2525 pour renvoyer à des marques de fluroxypyr équivalentes au lieu d'énumérer chaque marque de fluroxypyr individuellement, peut être justifié d'un point de vue de la valeur.

Conclusion

L'ARLA a terminé une évaluation de la demande visée, et a jugé les renseignements présentés comme suffisants pour modifier l'homologation de l'herbicide PP-2525 afin d'inclure les instructions relatives aux mélanges en cuve pour d'autres marques de fluroxypyr.

Références

PMRA Doc Number

3038035

Référence

2019, Rationale to Support the Tank Mixes of PP-2525 Herbicide plus Equivalent Fluroxypyr Brands, DACO:

10.2.3.3,10.2.3.3(B),10.3.2(A).

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par la ministre de Santé Canada, 2020

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou du produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement sur support magnétique ou autre, ou de la verser dans un système de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite préalable du Santé Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0K9